

GESVES INDOOR A+C - 21 février 2016

Suite au succès rencontré du Concours Indoor d'Hatrival initié par Stéphane Dessoy, Mme Laure Philippot a décidé de réitérer cette expérience en organisant à l'Ecole Provinciale d'Equitation de Gesves le 21 février prochain un Concours Indoor de type A+C (dressage-mania). Elle sera assistée dans cette organisation par Mrs Jean Gathy et Pierre Tilmant ainsi que de Mme Françoise Thiry.

Ce concours comportera deux épreuves :

- une épreuve de maniabilité le matin ;
- une épreuve de dressage l'après-midi, même reprise qu'à Hatrival, adaptée aux dimensions du manège de Gesves. Cercles de 30m de diamètre, écartement de 15m et trot rassemblé en H pour se terminer en F en passant par une petite diagonale.

Les inscriptions se font en ligne via le formulaire habituel d'attelageinfos.be et la clôture est fixée au 15 février. Le nombre de passages est limité à 40. Un meneur peut participer plusieurs fois, mais un cheval n'est autorisé qu'à un seul passage. Le meneur doit posséder au minimum une licence L01, en cours de validité, et le cheval doit être en ordre de vaccinations et d'identification.

Un prix spécial, attribué par tirage au sort, sera offert par la Sellerie Dupagne.
La Province de Namur offrira un prix pour la meilleure maniabilité.

Règlement :

1. Voiture : marathon ou présentation, mais même voiture pour les deux épreuves

Attention : type de voiture à préciser lors de l'inscription, sinon il sera tenu compte de la largeur d'une voiture de marathon pour la maniabilité !

2. Harnais :

- tous types de harnais sont acceptés et en harmonie avec la voiture;
- reculement obligatoire pour les attelages à 1.

3. Meneur – Groom : Même tenue pour le dressage et la maniabilité

- veste, couvre-chef, gants obligatoires et tablier pour le meneur;
- le casque et la protection dorsale sont obligatoires pour les juniors, ainsi que pour leurs grooms sur tout le terrain de concours.

Tout manquement sera pénalisé de 5 points

4. Dressage :

- le groom doit être assis, sinon 20 points ;
- la reprise peut être lue discrètement.

5. Maniabilité :

- le groom peut se tenir debout par mesure de sécurité, mais en aucun cas groomer (déplacer la voiture), sinon 20 points ;
- la maniabilité est une maniabilité au point comme en outdoor ;
 - 1 balle = 3 points
 - dépassement de temps = 0,5 points/sec
 - vitesse = 220m/minute max.

Le présent règlement est à lire en complément des règlements FEI, FRBSE.

Tous les cas ne peuvent être prévus par le présent règlement. Il appartiendra au jury de trancher les cas litigieux, dans un esprit sportif.